

Print

## Les services secrets contre la démocratie

De [Thierry Brugvin](#)

Global Research, mai 27, 2015

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/les-services-secrets-contre-la-democratie/5451982>



Si les guerres et les mercenaires sont généralement instrumentalisés par la classe des élites des pouvoirs publics et des élites économiques, les services secrets tiennent une place à part au sein du pouvoir militaire. Puisque grâce au secret et à leur pérennité les services secrets servent parfois plus dans l'obscurité du secret, les intérêts économiques des élites capitalistes, que la classe des élites des pouvoirs publics qui elles varient avec les élections et doivent rendre des comptes à leurs électeurs, qui eux recherchent plutôt la transparence de la lumière.

***Il y a souvent de fortes collusions entre les intérêts des industriels de l'armement, l'armée et les services secrets.*** CS est une firme spéciale, où ont "pantoufflé" d'anciens hauts responsables de la DST (l'ancien n° 2 Raymond Nart et son adjoint Jacky Debain) (Verschave, 2001 : 145). C'est-à-dire que des anciens membres des pouvoirs publics continuent leur carrière dans le secteur privé, avec le risque d'une perte de l'indépendance de l'Etat et donc de l'intérêt général.

Le brillant stratège du Secrétariat général de la Défense nationale, le général de division Claude Mouton deviendra en juillet 2000, directeur général de Brenco-France, l'entreprise de l'entrepreneur Pierre Falcone. « *Quand il était au sein de Communication et systèmes* », a expliqué Falcone aux policiers, « *il recevait les Angolais qui étaient en formation chez CS, je proposais des espèces pour s'occuper [d'eux]* ». L'intitulé du compte de Mouton ? "Panurge"<sup>[1]</sup>. A Pékin, Brenco est représentée par Thierry Imbot, il est un ancien membre des services secrets, le fils de l'ancien patron de la DGSE et fournit des équipements militaires d'Europe de l'Est au Vietnam et en Birmanie. « *Imbot était durant la fin des années 90, chargé d'opérations de change – de francs CFA en dollars – pour des chefs d'État africains comme le président congolais Sassou II, grand ami du président angolais* »<sup>[2]</sup>. Grâce à ses « *appuis au sein de la DST ou dans des groupes comme Thomson, le Giat ou la Compagnie des Signaux* », Falcone est devenu « *l'un des plus grands marchands d'armes du monde* »<sup>[3]</sup>.

En 1997, les sociétés Simportex et Kopelipa ont acheté en Europe de l'Est pour quelque 3 milliards de francs d'armes, munitions et fournitures diverses. Heureux courtiers : Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak (ce qui conduit le fisc français à leur réclamer 1,25 milliards de francs<sup>[4]</sup>). Brenco en avait déjà équipé la narcodictature birmane, en affaires avec Total. Le tout « *a été vendu au moins quatre fois le prix habituel du marché pour de tels matériels* !<sup>[5]</sup>

Un article de M. Karl Laske dans "Libération" du 21 juillet 1998 intitulé "La chute d'une barbouze", évoque l'existence de documents saisis par la justice, lors d'une perquisition au siège d'Elf, par la juge Eva Joly, le 15 mai 1998. Les documents démontreraient les liens entre les services de sécurité d'Elf, des membres de réseaux et le président Sassou N'Guesso.

Trois ONG françaises, "Agir ici", "Frères des Hommes" et "Survie" ont écrit aux membres de la mission parlementaire, le 10 septembre 1999 « *En effet, les Transall de l'armée française n'ont cessé de livrer des armes à la faction au pouvoir, - à savoir le président Sassou N'Guesso* »<sup>[6]</sup>.

On observe donc de nombreux points communs entre les dessous du procès Elf et celui de

l'Angolagate et d'autres affaires. Il y a, dans les deux cas, un lien fort entre le marché du pétrole et de l'armement, car ce dernier sert aussi à préserver les intérêts pétroliers. Mais aussi, on relève aussi une collusion entre les services secrets et les intérêts économiques privés, en particulier l'industrie privée de l'armement. Maurice Robert, était chef de la sécurité d'Elf et ancien chef des services secrets français en Afrique, pivot du réseau Foccart-Chirac (Verschave, 2001 : 32). Ainsi, à l'exception de Gaydamak, ex-colonel des services secrets russes (KGB), tous les personnages clés suivants ont été aussi membres des services secrets français : Étienne Leandri, Alfred Sirven, Pierre Lethier, Jean-Yves Ollivier. Certains protagonistes clés, tels le général Mouton, ou l'agent secret Thierry Imbot passant du service de l'Etat à celui des entreprises privées d'armement. Finalement, les intérêts des membres de l'appareil répressif d'Etat (l'armée) et des grandes entreprises convergent, car fondamentalement, elles visent assurer les profits des élites au pouvoir, fussent-ils au détriment des peuples.

**Le financement des services secrets s'avère parfois illégal, même dans les États de droit.** Les services secrets français et états-uniens notamment, souhaitent souvent disposer de budget plus conséquent. Or, les gouvernements et les parlements ne sont pas toujours disposés à répondre à leur requête. De plus, de nombreuses affaires (677 en 2008) sont classées « secret défense » (de manière légitime ou non) peuvent difficilement être rendues publiques et défendues auprès des parlementaires.

Ainsi, FX Verschave explique qu'une partie des actions des services secrets français notamment est financée par du commerce illégal d'armes, de pétrole, de drogue. Par ailleurs, certains présidents africains ont été chaperonnés par un colonel de la DGSE, soi-disant chargé de sa sécurité, et de multiples conseillers français. Par exemple, tous les conseillers du « président » ivoirien Houphouët-Boigny étaient français (Verschave, 2000).

**Les services secrets de l'Etat luttent parfois entre eux pour protéger les corrupteurs influents.** Le 6 décembre 1998, le fisc perquisitionnait chez Brenco (6 jours avant la police). Mais quelques heures plus tard, une visite inattendue dans leurs locaux, celle de plusieurs hommes se présentant comme des fonctionnaires de la DST. Ceux-ci sélectionnent certains des documents saisis et les emportent »<sup>[7]</sup>, afin de protéger Falcone et Gaydamak. Ce dernier a été « protégé au-delà de toute prudence par la DST, en raison des portes qu'il lui ouvrait en Russie »<sup>[8]</sup>. « Falcone fut longtemps intouchable ». « Le fait que la DGSE ait pu communiquer à la justice ses synthèses sur Gaydamak et Falcone, traduit le lâchage conjoint de Charles Pasqua par l'Élysée et Matignon » (Verschave, 2001 : 149). Les services secrets sont aussi utilisés lorsqu'il s'agit de la lutte contre les terroristes réels ou supposés.

**Créer un état de guerre permanent permet de limiter la démocratie.** Le terrorisme, comme « les guerres froides » sont utiles à la conservation de la puissance des États. Se créer un ennemi (réel ou fictif) ou attaquer un ennemi, permet de rassembler toute une nation, sous l'autorité d'un chef ou d'un Etat. Le fait de remettre en cause le sentiment de sécurité vitale, d'une population, créer un réflexe de défense qui relève autant du mécanisme grégaire d'une tribu attaquée, que du nationalisme guerrier. A partir de cet instant, l'autorité du gouvernement, ne peut plus être mise en cause, car cela apparaît alors comme une question de survie du pays. Par conséquent, plus aucun citoyen ne doit désobéir, remettre en cause une décision d'Etat (en manifestant dans les rues par exemple ou encore en faisant acte de « désobéissance civile », par exemple en bloquant de manière non violente les services de l'Etat.... Si l'Etat subit ou maintient volontairement, ce sentiment de guerre permanente, alors la démocratie s'étiolle, au profit d'un régime qui se dit démocratique, mais dont les pratiques deviennent de plus en plus répressives et autoritaristes. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis et en Occident, pendant la guerre froide, puis à présent contre le terrorisme international.

**Certains États dit démocratiques disposent de camps de détention illégaux et enlèvent des citoyens.** Plusieurs sources, tel le rapport parlementaire pour le conseil de l'Europe, affirment qu'il y a eu des enlèvements sans procès par les services secrets des États-Unis et de la France notamment et des détentions illégales dans des camps sur des bases secrètes<sup>[9]</sup>. Par conséquent, ces prisonniers ne disposaient, au début, de quasiment aucune protection, ni d'aucun droit pour leur défense. Il s'agit donc d'un déni des droits de l'homme et de la

démocratie.

En 2005, la presse américaine (le Washington Post de novembre 2005) et européenne, ainsi que l'ONG américaine Human Rights Watch a révélé qu'il existait (en plus de Guantanamo), des camps de détentions illégaux et des enlèvements sans procès par les services secrets et des « restitutions extraordinaires » aux États-Unis, en Europe, en Egypte, la Jordanie, le Maroc ou la Syrie. Certains des prisonniers y auraient été brutalisés ou torturés. « Restitutions extraordinaires » est le terme employé officiellement par la CIA. En pratique cela consiste à séquestrer des personnes soupçonnées d'avoir un lien avec le terrorisme, sans que cette accusation ait pu être vérifiée par l'autorité judiciaire.

« L'hebdomadaire suisse SonntagsBlick du dimanche 8 janvier 2006, affirme détenir un fax du ministère des affaires étrangères égyptien à son ambassade de Londres prouvant qu'il existe des prisons secrètes de la CIA en Europe, où auraient été détenus et interrogés des sympathisants d'Al-Qaida. Ce fax affirme que la Roumanie avait permis à la CIA d'interroger sur son territoire, sur la base de Mihail Kogalniceanu, 23 citoyens irakiens et afghans. Les faits se seraient déroulés sur la, située à proximité de Constantza, un port au bord de la mer Noire. Ce Fax ajoute qu'il existe des centres d'interrogatoire semblables en Ukraine, au Kosovo, en Macédoine et en Bulgarie<sup>[10]</sup>.

« Selon *Le Figaro*, un biréacteur Learjet a décollé de Keflavik, en Islande, à destination de l'aéroport de Brest-Guipavas (ouest), d'où il serait reparti pour la Turquie, le 31 mars 2002. Le second vol est arrivé le 20 juillet 2005 à l'aéroport de Paris-Le Bourget en provenance d'Oslo, rapporte *Le Figaro* Il s'agissait d'un Gulfstream III »<sup>[11]</sup>

*Human Rights Watch* précisait de plus que ces centres de détention se trouvaient en Pologne, en Roumanie et en Europe orientale. Certains pays, tels la France, l'Islande, la Norvège et certains États d'Europe, ont accepté que ces prisonniers transitent par leur aéroport ou survolent leur pays. Ils se sont donc rendus coupables de complicité avec ces actions illégales, car contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme et commises par des États dit démocratique.

En 2007, Dick Marty, était membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont il préside la Commission des Affaires juridiques et des Droits de l'Homme. Il a été chargé par cette dernière d'établir un rapport sur les allégations concernant l'existence de prisons secrètes de la CIA en Europe. Dans ce rapport il affirme que les gouvernements européens ont signé des accords secrets avec les États-Unis, vraisemblablement à la suite de la grande émotion suscitée par les événements du 11 septembre. De même la Confédération Suisse a autorisé le survol de la suisse, alors même qu'elle savait que des avions de la CIA avait très vraisemblablement abusé de cette concession en transportant Abu Omar, enlevé à Milan, à travers l'espace aérien helvétique; ce qui constitue un acte criminel ». D'autres personnes tel Khaled El-Masri, Maher Arar ont aussi subi des "restitutions" secrètes via l'Europe poursuit Dick Marty<sup>[12]</sup>. Ce dernier affirme donc qu'il y a eu des enlèvements sans procès par les services secrets des États-Unis et de la France notamment et des détentions illégales dans des camps sur des bases secrètes. Par conséquent, ces prisonniers ne disposaient, au début, de quasiment aucune protection, ni d'aucun droit pour leur défense. Il s'agit donc d'un déni des droits de l'homme et de la démocratie.

Jean-Jacques Bozonnet souligne que « vingt-six agents américains de la CIA et plusieurs membres des services secrets militaires italiens (Sismi) sont accusés par les tribunaux milanais, d'avoir enlevé, le 17 février 2003, à Milan, un ressortissant égyptien soupçonné de collusion avec des réseaux terroristes. Ex-imam de la principale mosquée de la capitale lombarde, Oussama Moustafa Hassan Nasr, plus connu sous le nom d'Abou Omar, avait été transporté dans une camionnette jusqu'à la base américaine d'Aviano, près de Venise. De là, il avait été transféré, via l'Allemagne, dans une prison en Egypte »<sup>[13]</sup>.

Ilich Ramirez Sanchez dit « Carlos » Carlos avait lui aussi été enlevé en août 1994, au Soudan par les services secrets français pour y être jugé en France. Le ministre français de l'Intérieur Charles Pasqua avait négocié cette arrestation avec son ami, le leader islamiste soudanais

Hassan El-Tourabi, et que l'opération avait été dirigée par le préfet Philippe Parent. Mais il y a plus radical que l'enlèvement, l'assassinat par des États dits républicains.

**“Retourner” les opposants ou les assassiner permet aux États de briser les contre-pouvoirs.** Une pratique fréquente dans les dictatures, mais qui existe aussi dans les pays dits démocratiques consiste à “retourner” les opposants ou à les assassiner. Un certain nombre d'opposants ont été assassinés ou ont été suicidés : Ben Barka, André Kieffer en Côte d'Ivoire, le juge Borrel à Djibouti, Sylvanus Olympio en 1963, Thomas Sankara en 1988, Modibo Keita en 1968, Amani Diori en 1974, le ministre Robert Boulin (qui s'est soit disant suicidé), Jean Claude Mery (Affaire des HLM d'Île de France), etc.

Thomas Sankara, que l'on qualifie parfois, de Che africain, était un grand espoir pour un renouveau socialiste en Afrique. Il est officiellement décédé de mort naturelle. Or, il fut assassiné le 15 octobre 1987, de 12 balles, dont deux dans la tête par des hommes au service de Brice Comporé, son frère adoptif. Il semble que F. Houphouët-Boigny, le président de la Côte d'Ivoire, à l'époque est coordonné l'opération, initiée par les services secrets français. A cette époque de guerre, la guerre froide sévissait encore, même de manière plus discrète. Le fait que le Burkina Faso, dirigé par Sankara, revendique une filiation avec le communisme, des alliances avec Cuba, des idées socialistes et un discours anti-néo-colonialiste, dérangeait fortement. Les plus importants services secrets mondiaux, les anglais, Mossad (Israël), CIA (Usa), DGSE (France), KGB (Urss) et les services de renseignements du Vatican, étaient présents sur le sol burkinabé, afin de veiller à la bonne marche de leurs intérêts. La CIA proposa au Vatican d'échanger ses informations au Burkina, en échanges de données sur les théologiens de la libération, les prêtres catholiques qui luttaient contre les dictatures en Amérique Latine. Ces prêtres étaient trop radicaux, selon du Vatican. Pour parvenir à “retourner Brice Compaoré”, un des quatre leaders de la révolution au Burkina Faso, on lança l'opération “pot de miel”. C'est à dire que la nièce F. d'Houphouët-Boigny, fut chargée de séduire Compaoré. Elle réussit à le marier, et progressivement à l'éloigner de Sankara. Les ennemis de Sankara, appuyèrent sur la jalousie de Compaoré, de n'être qu'un second et lui promirent leur soutien s'il renversait Sankara. Ce qui fut fait<sup>[14]</sup>. Ce sont donc les intérêts occidentaux capitalistes qui ont gagné, dont la France est le chef de file dans les zones francophones, mais qui sont épaulés par les Etats-Unis. Les perdants furent les intérêts des défenseurs de l'émancipation, tel Sankara et les partisans du camp soviétique.

Ce fut pour des raisons relativement proches qu'au Congo Belge, Patrice Lumumba a été assassiné, le 17 janvier 1961, afin de briser un mouvement socialiste qui risquait de se propager à toute l'Afrique<sup>[15]</sup>.

La militante Dulcie September a elle aussi été assassinée dans des circonstances analogues aux précédents. Mais « aujourd'hui, la France officielle n'a toujours pas fait la lumière sur ces événements. Pour s'être mise sur le chemin de cette honteuse collaboration franco/sud-africaine au temps de l'apartheid, Dulcie l'a payé de sa vie. 20 ans après, se souvenir de son combat, c'est aussi réclamer la vérité en France sur son assassinat, c'est aussi se souvenir de ce dont sont capables, hier comme aujourd'hui, les réseaux français en Afrique »<sup>[16]</sup>.

Les mercenaires peuvent aussi être engagé pour des assassinats sur commande. En effet, l'idéologie qui est derrière chaque acte de terrorisme n'affecte pas forcément le mercenaire qui va collaborer techniquement et valoriser ses compétences en échange d'une bonne rémunération. La fonction de tueur à gage peut évidemment convenir à un mercenaire.

Les réseaux qui ont assassiné Dulcie September « s'appuyaient sur le milieu mercenaire de Bob Denard qui régnait à l'époque sur les Comores, et ne faisait jamais rien sans l'aval des services de l'État français. Le chef des « escadrons de la mort » sud-africains, Eugène De Kock, affirmera en 1998 devant la commission « Vérité et Réconciliation » en Afrique du Sud que « les deux hommes qui ont appuyé sur la détente étaient des membres de la garde présidentielle des Comores, l'un étant Jean Paul Guerrier »<sup>[17]</sup>. L'étendue des connexions franco/sud-africaines est attestée dans plusieurs enquêtes, tournant notamment autour d'un « homme d'affaire » français installé en Afrique du sud, Jean Yves Ollivier, au milieu d'une série de trafics d'armes entre Paris, Pretoria et les Comores, approvisionnant les guerres en Angola,

puis plus tard le régime de Sassou N'Guesso au Congo ou le régime rwandais du génocide, (Verschave, 2000 : 137 et 2003 : 199).

Ce sont autant les raisons politico-idéologiques qui peuvent expliquer les dérives des pouvoirs militaire et économique, ainsi que les inégalités mondiales. En particulier, le pouvoir politique exercé par les propriétaires des biens économiques (finance et moyens de production), (les capitalistes) domine largement le pouvoir politique des dirigeants des pouvoirs publics. L'on assiste à une confrontation permanente de la gouvernance militaire, mais aussi économique, financière, idéologique, et celle des pouvoirs publics (nationaux et internationaux). La dimension illégale vient donc renforcer les carences de la gouvernance adémocratique, mais reste finalement secondaire au plan quantitatif, même si elle semble largement sous-estimée.

**Thierry Brugvin**

---

[1] LHOMME F., *L'enquête sur l'Angolagate dévoile l'ampleur du "système Falcone"*, *Le Monde*, 24/01/2001.

[2] LDC, *France : "Affaires africaines" d'État ?* 14/12/2000.

[3] ROUTIER Airy, *Enquête sur une affaire d'État*, *Le Nouvel Observateur*, 28/12/2000.

[4] SMITH Stephen et GLASER Antoine *Les hommes de l'Angolagate*, *Le Monde*, 13/01/2001.

[5] DEMONPION Denis, GUISEL Jean, *Les mauvaises fréquentations de Mitterrand l'Africain*, *Le Point*, 05/01/2001.

[6] AUBERT Marie-Hélène, BRANA Pierre, BLUM Roland, 13 octobre 1999, Rapport d'information de la commission des affaires étrangères sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental, Assemblée nationale, Documentation française.

[7] GUISEL J., « *Quand la DST couvrait Arcadi Gaydamak* », *Le Point*, 12/01/2001.

[8] GUISEL J., « *Le début d'une nouvelle affaire d'État* », *Le Point*, 22/12/2000.

[9] MARTY Dick (Rapporteur), *Rapport sur les détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des États membres du Conseil de l'Europe* : 2e Assemblée parlementaire, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Bruxelles, 7 juin 2007.

[10] LE MONDE, « *La Suisse aurait la preuve de prisons de la CIA en Roumanie* », 09.01.2006.

[11] LE MONDE, « *Il est tout à fait possible qu'il y ait eu des vols*" de la CIA en France, selon le Quai d'Orsay », 02.12.2005 ;

[12] MARTY Dick (Rapporteur), 7 juin 2007, Rapport sur la détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des États membres du Conseil de l'Europe : 2e Assemblée parlementaire, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Bruxelles.

[13] Bozonnet Jean-Jacques, 7 juin 2007, « *A Milan, ouverture du procès des agents italiens et américains* », *Le Monde*.

[\[14\]](#) AFRIQUE EDUCATION, "La fin de Sankara", Bimensuel international, juin 2007.

[\[15\]](#) BRAECKMAN Collette, 2002, Lumumba un crime d'Etat, Eden.

[\[16\]](#) ALAIN Mathieu, mars 2008, *Il y a 20 ans Dulcie September était assassinée à Paris*, *Afriques en Lutte*.

[\[17\]](#) LASKE Karl, 19/02/2000, « Des mercenaires français ont-ils tué &Dulcie September ? », *Libération*.

Copyright © 2015 Global Research